



Conseil municipal du 08 avril 2024

Délibération n°25-24

Objet : Neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées en 2023

Date de convocation : 02/04/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Serge CAFIERO

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUÉRIAUD – Fatira RULLIERE – Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Anne BLANCHET a donné pouvoir à Fatira RULLIERE.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

En 2023, la Commune a versé, par le biais du compte 204, des subventions d'équipement notamment à la Communauté de Communes du Pays Mornantais dans le cadre de travaux d'investissement réalisés sur la commune et des aides pour des rénovation de façades dans le cadre des opérations OPAH-RU, pour un montant total de 333 029,17 €.

Ces sommes doivent faire l'objet d'un amortissement :

- sur 15 ans pour la subvention de 300 000 € versée à la COPAMO pour les travaux de l'avenue de Verdun ;
- sur 5 ans pour 2 aides OPAH-RU de 26 126 € et 6 740,44 € ;
- sur 1 an pour une aide OPAH-RU de 162,73 €.

Cela représente une charge d'amortissement, avec une conséquence budgétaire en dépenses de fonctionnement de 26 736,02 €. Or le décret n° 205-1846 du 29 décembre 2015 offre la possibilité de neutraliser cette charge d'amortissement partiellement ou totalement.

II. LA PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la neutralisation des amortissements suivants :

a/ constatation des amortissements à neutraliser :

sens	chapitre	compte	montant	
Dépenses	042	6811	26 736,02 €	
Recettes	040	280422	5 225,20 €	26 736,02 €
	040	280422	1 348,09 €	
	040	280422	162,73 €	
	040	28041511	20 000,00 €	

b/ écritures de neutralisation :

sens	chapitre	compte	montant
Dépenses	040	198	26 736,02 €
Recettes	042	77681	26 736,02 €

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Pascale DANIEL,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DE **PROCÉDER** à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées en 2023, pour un montant de 26 736,02 € ;
- DE **DIRE** que les écritures sont prévues au budget primitif 2024.

Mornant, le 08 avril 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.